

L'arrêt de mort de la FAO version imprimée fâche

Le Conseil d'État a annoncé brusquement vouloir renoncer à la version papier de la «Feuille des Avis officiels». La décision inquiète un secteur déjà mal en point.

Renaud Bournoud

L'austérité de la «Feuille des Avis officiels» (FAO) tranche avec le traitement baroque que lui réserve le Canton depuis quelque mois. La FAO, dont les avis publiés sur papier ont valeur légale, est un journal qui ne perd pas d'argent. Tout le monde ne peut pas en dire autant dans la presse. Cela ne devrait pourtant pas empêcher cette publication vieille de deux siècles de passer à la trappe.

Le 2 juillet, le Conseil d'État a brusquement annoncé sa volonté de supprimer la version papier de son journal pour proposer «une version numérique et libre d'accès» dans le courant du premier semestre 2025. Il faut préciser que la FAO, hébergée sur un serveur vaudois, est disponible en ligne depuis 2012. Mais elle n'est pas en libre accès.

Là, l'objectif du gouvernement est de transférer la publication des avis sur une plateforme de la Confédération, comme l'ont déjà fait certains cantons. Le Grand Conseil, qui est en vacances jusqu'au 20 août, doit encore se prononcer sur la modification d'un décret de 1920 relatif à la FAO.

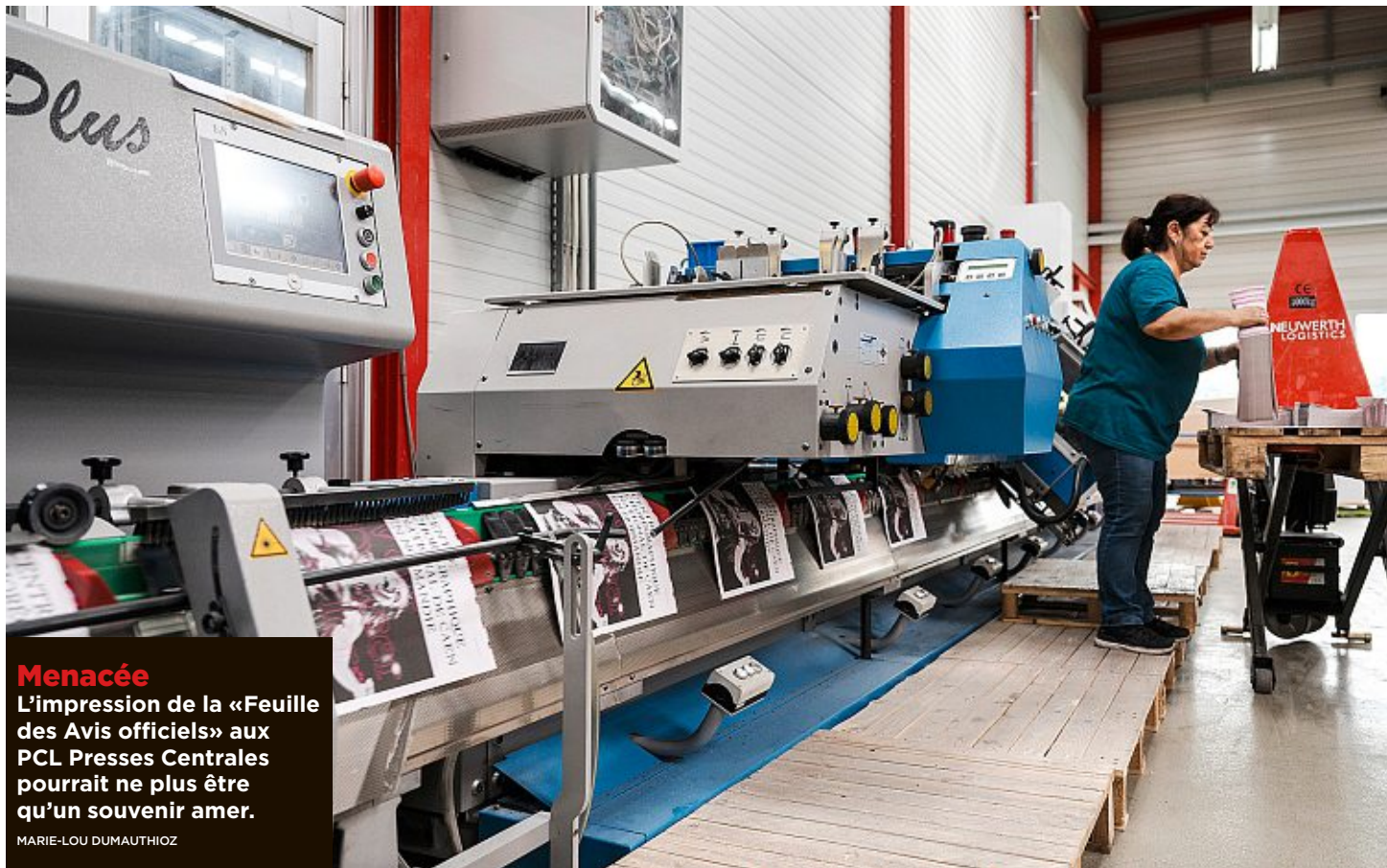
Cette annonce intervient dans un contexte conflictuel. En décembre 2022, un appel d'offres est lancé pour «la gestion opérationnelle et commerciale» de la FAO. ESH Médias ramasse le lot, mais PCL Presses Centrales, le prestataire historique de la feuille, fait recours et obtient gain de cause. L'arrêt du 2 octobre 2023 de la Cour de droit administratif et public est assez dur envers l'État qui doit reprendre sa procédure d'adjudication «depuis le début».

En février dernier, rien ne laissait présager un abandon rapide du papier. Bien au contraire. En réponse à une question orale du député Pierre Zwahlen, la présidente du Conseil d'État, Christelle Luisier, a rappelé que les revenus publicitaires papier et les abonnements permettent à la FAO de «s'autofinancer»: «Elle ne coûte donc rien aux contribuables.»

Pour appuyer son propos, la présidente s'est référée aux résultats d'une étude auprès du lectorat réalisée en 2022: «Deux tiers des lecteurs de la «Feuille des Avis officiels» sont attachés à la version papier et ce, malgré une offre numérique moins onéreuse et offrant plus de service.» Avant de mettre en garde les députés: «Dans un contexte publicitaire difficile pour l'ensemble de la presse, il serait risqué de transférer trop brusquement les revenus publicitaires du papier au profit du numérique.» Christelle Luisier a ainsi conclu: «La transition doit donc s'opérer de manière progressive et c'est l'option choisie par le Conseil d'État.»

Allègement financier

Que s'est-il passé depuis cette affirmation vieille de cinq mois? «Le Canton a procédé à une analyse complète de la situation ces derniers mois», répond Michel Staffoni. Le chancelier rappelle que



Menacée
L'impression de la «Feuille des Avis officiels» aux PCL Presses Centrales pourrait ne plus être qu'un souvenir amer.

MARIE-LOU DUMAUTHIOZ

«Le coût unitaire d'un avis numérique est bien moindre que dans un format imprimé.»

Michel Staffoni, chancelier d'État

«le coût unitaire d'un avis numérique est bien moindre que dans un format imprimé. Dans le contexte actuel d'une maîtrise accrue des dépenses publiques, le Conseil d'État a décidé d'opter pour cette solution qui apportera des simplifications administratives et un allègement financier pour les communes et le Canton.»

La volonté de transférer la FAO sur un serveur bernois serait donc d'abord une histoire d'argent. Les coûts de production et la commercialisation de la feuille sont couverts par les revenus de la concession. Mais le chancelier note toutefois que «les coûts bruts liés à la publication des avis représentent un montant à la charge de l'État et les collectivités d'environ 1,9 million.»

Les communes n'ont pas été consultées par le Canton sur la suppression du papier, mais Elois Fellay, directeur de l'Union des communes vaudoises, semble convaincu: «Actuellement, le prix pour la publication d'un avis oscille autour des 200 fr. Avec la solution ePublication (ndlr: la plateforme de la Confédération), les communes d'autres cantons publient leurs annonces à 18 fr. 50. Mais il reviendra au Canton de fixer le prix.»

Étonnement

Devant ces chiffres, Steve Burnier, patron de PCL Presses Centrales qui s'occupe actuellement de la gestion et de la fabrication de la FAO, ne cache pas son étonnement: «Les avis officiels publiés par l'État de Vaud le sont gratuitement. Par ailleurs, avec le système en

place de rétrocession sur le chiffre d'affaires, l'État de Vaud a reçu du prestataire une moyenne de 130'000 francs sur les deux derniers exercices.»

Concernant les communes, «les avis officiels ont représenté en 2023 un montant de l'ordre de 400'000 francs», détaille Steve Burnier. Cette charge à l'adresse des communes devrait diminuer de plus de 150'000 francs par an puisque les avis des marchés publics sont gratuits depuis le 1^{er} juillet de cette année.

Par ailleurs, Steve Burnier estime que «le Conseil d'État occulte complètement la charge administrative qui va s'abattre sur la Chancellerie et les communes». Elles devront procéder à la saisie des avis. Une tâche réalisée aujourd'hui par le prestataire.

Le Conseil d'État donne «un mauvais signal»

● L'agglomération de Lausanne a été un pôle de la presse et de l'industrie graphique. La suppression de la version papier de la «Feuille des Avis officiels» ne sera pas sans effets sur ce secteur déjà mal en point. «Cette décision aura des conséquences dramatiques sur l'emploi dans le canton de Vaud», prévient Steve Burnier. Le patron de PCL Presse Centrales indique que la FAO a du poids dans le résultat de son entreprise: «Ça va la déstabiliser.» Les IRL plus, l'autre grande imprimerie de Renens, ont fermé leurs portes il y a une petite dizaine d'années. «Le district de l'Ouest lausannois a une longue tradition de l'imprimerie, avec un grand savoir-faire, note le syndic de la ville, Jean-François Clément.



Steve Burnier, administrateur des PCL Presses Centrales à Renens

Mais avec l'évolution numérique, on imprime moins, les acteurs du secteur sont très préoccupés pour leur avenir. Néanmoins, je pense qu'il est indispensable de maintenir cette industrie.» L'effritement du tissu industriel inquiète également Pierre-Yves Maillard (PS). Le patron de l'Union syndicale suisse, ancien conseiller d'État vaudois, désormais sénateur, s'est récemment fendu d'un appel «pour une stratégie industrielle

de proximité» dans «Le Temps», cosigné avec son collègue au Conseil des États, Pascal Broulis (PLR).

«De manière générale, je dirais qu'il faut des raisons solides quand on prend des mesures qui réduisent l'emploi et le savoir-faire. Une fois le savoir-faire perdu, il est très compliqué de le réacquérir, estime le socialiste. On ne sait pas comment l'imprimerie va évoluer. Quand on se battait pour sauver les emplois chez Veillon, on nous avait dit que la vente par correspondance n'avait plus aucun avenir. Vingt ans après, ça fait amèrement sourire.»

Pour le président de Vaud Presse, qui regroupe les éditeurs vaudois, le gouvernement donne un «mauvais signal»: «Le Conseil

d'État nous répète trois fois par semaine qu'il est pionnier en matière d'aide à la presse, rappelle Cédric Jotterand. Alors je suis un peu surpris qu'il décide abruptement de fermer son journal papier, sans discussion ni consultation en amont.»

La loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions stipule que «l'avis d'enquête est affiché au pilier public, publié dans un journal local, dans la «Feuille des Avis officiels.» Avec une FAO uniquement digitale et les discussions actuelles au Grand Conseil pour passer au pilier public numérique, les avis de mise à l'enquête sous forme papier risquent de disparaître. Ce qui priverait les journaux locaux de revenus importants.

Histoire

Deux siècles d'avis officiels

La «Feuille des Avis officiels» du Canton de Vaud a été instituée le 5 mars 1833. Le bulletin du Grand Conseil retranscrit la séance du 28 février 1833, où il est question de «régulariser l'existence d'une feuille des avis officiels». Apparemment, il préexistait «une feuille quasi officielle» et il était déjà question de résilier le contrat de son prestataire d'alors, un certain Ducloux.

En quoi consiste cette officialité? «Dans le titre, l'indemnité des insertions, le prix des abonnements, enfin dans l'immense avantage de pouvoir déployer devant les tribunaux un effet légal», répond à l'époque un député.

Il semble que la FAO ait toujours été plus ou moins liée à l'Imprimerie centrale, l'ancêtre de PCL Presses Centrales. Depuis 2020, elle est roulée au centre d'impression de Bussigny, propriété de Tamedia qui édite notamment «24 heures».

Au tournant du millénaire, la «Feuille des Avis officiels» est tirée à 17'000 exemplaires, deux fois par semaine, et la couleur fait son apparition en première page, selon l'édition du 24 avril 2002 de «24 heures».

Côté finances, ça va mieux. À la fin des années 90, elle faisait perdre de l'argent au Canton. «Mais depuis les années 2000, elle ne coûte plus rien à l'État, souligne l'ancien chancelier Vincent Grandjean. Néanmoins, il faut être conscient que les particuliers et les collectivités publiques paient pour publier des avis. Le modèle de la FAO a souvent été discuté par le passé, sans vraiment être remis en cause.»

Comme le reste du secteur de la presse, la feuille subit une certaine érosion. Elle tire désormais à 7800 exemplaires. En 2018, la régie publicitaire Publicitas, qui gère les annonces et la commercialisation de la FAO depuis plus de nonante ans, dépose le bilan. «Quand Publicitas a posé les plaques, les PCL ont repris l'activité aux pieds levés, raconte Vincent Grandjean. Ils ont pris des risques économiques.»



Les archives de la «Feuille des Avis officiels» photographiées en 2006 dans le sous-sol du Palais de Rumine à Lausanne.